

Subvention FACT*

Soutien à la « transformation numérique concertée » pour les PME

*Fonds d'Amélioration des Conditions de Travail

Objectifs du dispositif





Soutenir le numérique dans les PME



Intégrer les salariés dans le projet numérique

Aide publique



Anticiper les répercussions du numérique pour entreprise et salariés

Détails du dispositif



PLAFOND GLOBAL DE FINANCEMENT DE 800 000 €

PLAFOND PAR ENTREPRISE : 14 000 €

Obtenir un financement pour un projet numérique que l'entreprise désire mener

Principe



Entreprise française de moins de 300 personnes

Pour qui?



ANACT (Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail)

Qui finance?



Pour quels projets?



Projet numérique

Dimension d'innovation : adapté à l'entreprise et aux besoins de ses salariés

Inclusion des salariés concernés – par travail participatif et mise au point de solutions ad'hoc

Amélioration des conditions de travail in fine

Modalités pratiques



Echéance de la demande : 5 juin 2020

Monter un dossier

Le projet peut s'étendre jusqu'à mars 2022

FIVE Conseil vous aide dans le montage du dossier

Nous contacter



FIVE Conseil

43, rue du Commerce 75015 Paris 01.83.62.02.80

contact@five-conseil.com

www.five-conseil.com